



Chemin d'Orveau
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Téléphone : 01 64 57 90 19
Télécopie : 01 64 57 85 59

25 février 2020

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL **Du 24 Février 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vayres-sur-Essonne, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

Etaient présents :

Tous les membres en exercice, sauf :

- Madame AH-TONG PLANTIER absente excusée,
- Monsieur CHAUSSARD absent excusé,
- Madame PICHARD absente.

Monsieur CARON Virgil est désigné secrétaire de séance.

Le précédent procès-verbal du 20 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Demande de subvention DETR 2020 – Rénovation énergétique de l'école maternelle : remplacement des huisseries et de la chaudière.

Mme le Maire explique à l'ensemble du Conseil Municipal que l'un des bâtiments communaux servant à l'école maternelle présente de gros problèmes d'usure et de délabrement de ses fenêtres et portes fenêtres. Celles-ci sont en effet, d'origine, en bois et simple vitrage, ce qui entraîne des pertes de chaleur conséquentes et une consommation énergétique très importante.

Outre les économies d'énergie qu'ils engendreraient, ces travaux de rénovation s'avèrent nécessaires pour sécuriser ces huisseries très anciennes, à la fois pour les enfants, les enseignants et toute personne présente dans les lieux. Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 11 007.45 € H.T. (devis Auréliane).

De plus, et dans le cadre des économies d'énergie, la commune projette de changer la chaudière à gaz de ce bâtiment, elle-même vétuste et très consommatrice, par une chaudière à gaz nouvelle génération, dont le devis de la société GARANKA s'élève à 3 816.54 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter la DETR 2020 pour ces travaux de rénovation énergétique de l'un des bâtiments de l'école maternelle, dont les devis s'élèvent à un montant total de 14 823.99 € H.T. et à hauteur de 50 % du montant total H.T, soit 7 412.00 €

II) Approbation du règlement et des statuts du SIEGIF

Suite à la réunion du 6 février dernier du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Gâtinais d'Ile de France, Madame le Maire explique que les statuts et le règlement se devaient d'être revus pour des adaptations mineures et ouvrir la possibilité de travaux liés aux nouvelles énergies.

Le SIEGIF se réunit deux fois par an pour répartir les travaux sur les 21 communes membres. Jusqu'à présent, ces travaux étaient essentiellement des travaux d'enfouissements de réseaux, mais la plupart des communes ayant terminé ou presque ces travaux, le SIEGIF veut développer des activités connexes : mobilité propre avec les bornes de recharge des véhicules électriques, création de point de ravitaillement en gaz ou hydrogène, les réseaux de communications électroniques et de vidéocommunication, informatisation de la cartographie de l'éclairage public ou le groupement de commandes.

Des compétences optionnelles comme la gestion de l'éclairage public seront maintenues.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les nouveaux règlement et statuts du SIEGIF.

III) Approbation du compte de gestion et compte administratif 2019 et affectation du résultat 2019

Le compte de gestion présente un excédent de 127 134.40 €uros en fonctionnement et un excédent de 161 410.96 €uros en investissement.

Sachant que le compte administratif et le compte de gestion fourni par la Trésorière de la Ferté-Alais sont en parfaite adéquation, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2019 de la commune de Vayres sur Essonne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion 2019 de la commune de Vayres sur Essonne.

Madame le Maire laisse la présidence à Madame DURANDY, 2^{ème} adjointe, et quitte la salle du Conseil. Mme Durandy présente chapitre par chapitre le compte administratif 2019.

Il en ressort un excédent de 127 134.40 €uros en fonctionnement et un excédent de 161 410.96 €uros en investissement.

L'excédent réel est donc de 317 695.36 €uros (en tenant compte des restes à réaliser d'investissement de 85 350.00 €uros en dépenses et 114 500.00 €uros en recettes).

Compte administratif 2019 :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
exercice 2019	section fonctionnement	471 769.71 €	598 904.11 €	127 134.40 €
	section investissement	852 698.81 €	1 014 109.77 €	161 410.96 €
reports	section fonctionnement	0 €	207 605.90 €	207 605.90 €
	section investissement	161 565.63 €	0 €	- 161 565.63 €
Total		1 486 034.15 €	1 820 619.78 €	
reste à réaliser 2019	section fonctionnement	0 €	0 €	0,00 €
	section investissement	85 350.00 €	114 500.00 €	29 150.00 €
résultats cumulés	section fonctionnement	471 769.71 €	806 510.01 €	334 740.30 €
	section investissement	1 099 614.44 €	1 128 609.77 €	28 995.33€
	total cumulé	1 571 384.15 €	1 935 119.78 €	
excédent réel reporté			363 735.63 €	

Madame DURANDY demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte présenté.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, à l'exception de Madame le Maire qui ne prend pas part au vote, adopte le compte administratif 2019 de la commune de Vayres sur Essonne.

Madame le Maire reprend sa place et Madame DURANDY propose au Conseil Municipal de voter l'affectation du résultat 2019.

Le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

- excédent d'investissement de : 161 410.96 €
- excédent de fonctionnement de l'année 2019 : 127 134.40 €
- excédent reporté des années antérieures : 207 605.90 €
- excédent de fonctionnement à affecter : 334 740.30 €

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- chapitre 002. Excédent de fonctionnement reporté 334 740.30 €
- chapitre D001. Déficit d'investissement 154.67 €

Les affectations de résultat seront reprises au budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'affectation de résultat 2019 proposée pour la commune de Vayres sur Essonne.

IV) Questions diverses

1. Commission Loisirs

- La commission Loisirs s'est réunie le 4 février dernier
Il est précisé que la salle n°2 de la Salle Cardon ne sera louée que pour des réunions dans un souci de sécurité.

Pour la location de Salle, nous avons constaté des dégradations au niveau des sols (rayures) depuis les 3 dernières locations aux particuliers. Même si un chèque de caution de 800€ est demandé au locataire nous ne pouvons ponctionner sur celui-ci que si nous faisons des travaux de réparations sur facture.

La société LK Services a procédé à la métallisation (5 couches successives de cire) des sols des trois salles de la Salle Cardon pendant la deuxième semaine des vacances de février.

- Une nouvelle association qui propose des activités de chant et danse dans le style Comédie Musicale demande l'utilisation de la salle n°2. Les inscriptions devraient être ouvertes aux adultes à partir de septembre 2020.
- L'association Pelotes et Compagnie demande l'installation d'une borne de collecte de capsules de café dans la Rue de la Ruchère deux matins par semaine et le samedi toute la journée. Cette rue étant déjà encombrée par le stationnement des véhicules, le Conseil Municipal propose plutôt d'installer cette borne devant la mairie une fois par semaine. Avant d'entériner ce choix, il sera déjà procédé à un essai le samedi 28 mars pendant le nettoyage de printemps (le flyer annonçant cette manifestation en fera l'annonce).

2. Travaux

- Travaux de sécurisation de l'eau potable :
 - Le lot 4 est quasiment terminé, il ne reste que la chambre avec les vannes de coupures des canalisations le long du mur du golf de Belesbat.
 - Le lot 3 : la trancheuse qui permet d'avancer beaucoup plus vite dans le tronçon de la forêt entre D'Huisson et Vayres sera utilisée également sur la partie communale ce qui n'était pas prévu initialement.
- Lavoir : les travaux de rénovation sont presque terminés.
- Ecole maternelle : la fenêtre défectueuse a été remplacée la semaine dernière (les autres huisseries seront changées avec le financement DETR 2020 si obtenu).
- Porte de garage atelier : les trois devis pour le remplacement du portail de l'atelier fracturé l'année dernière sont à l'étude
- Elagage : les trois devis pour l'élagage et l'abattage des arbres de la Salle Cardon, des deux épicéas des ateliers et le frêne du chemin de l'abreuvoir ont été étudiés. La société MALCHERE est retenue pour la somme de 4 896€ TTC.
- La Mairie a signé une convention avec le PNR pour l'utilisation du broyeur de celui-ci.
- La réunion publique concernant le projet de centrale de méthanisation à Boutigny aura lieu le 28 février à 19h dans la Salle Saint Roch.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 53 minutes.

Le Maire,
Jocelyne BOITON.